



**POLE AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIRECTION DE LA MOBILITE  
SERVICE DES GRANDS EQUIPEMENTS**

## **PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**

marché n°09E081 - Maîtrise d'Œuvre TSPO – INGEROP titulaire mandataire

### **ENTRE**

- Le Département du Bas-Rhin, représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin, Hôtel du Département Place du Quartier Blanc 67964 Strasbourg, habilité par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 6 octobre 2014 et appelé ci-après le Département,

d'une part,

### **ET**

La société INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE Société par Actions Simplifiées au capital social de 5 800 000 €, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 489 626 135 et dont le siège social est sis 168/172 boulevard de Verdun 92408 COURBEVOIE, prise en la personne de ses représentants légaux.

La société INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE est mandataire du groupement INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE - BRUNO REMOUE Associats, et est habilitée, à cet effet à représenter ledit groupement dans le cadre de cette transaction. La société INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE est représentée par Monsieur Pierre CHAUGNY, habilité à cet effet pour représenter le groupement dans le cadre de la présente transaction.

d'autre part,

**Il a été exposé ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet de la transaction**

La présente transaction a pour objet de mettre fin au différend qui oppose le département avec la société INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE concernant le paiement de prestations déjà réalisées d'un montant de 180 125 € HT (216 150€ TTC), dans le

cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour les études pré opérationnelles et les études opérationnelles de maîtrise d'œuvre du TSPO.

Ce marché à prix forfaitaire porte à la fois sur :

- des études pré-opérationnelles (confection de dossiers de procédures administratives) ;
- les études de conception (études techniques opérationnelles, aide au choix des entreprises) ;
- une part de mission de suivi de la réalisation des travaux (visa des études d'exécution, assistance en phase chantier).

#### Contexte des marchés en cours avec la société INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE:

Le département a contractualisé (marché n°09E081 notifié le 24 août 2009) les études opérationnelles de maîtrise d'œuvre du TSPO pour un montant prévisionnel de travaux de 20 M€, correspondant à l'inscription budgétaire de l'époque (également de 20 M€ dans le cadre du CPER). Le marché a été confié au bureau d'étude INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE suite à appel d'offre. Le montant global du marché est de 846 359,35€ HT.

Ce marché pour 20 M€ de coût prévisionnel de travaux, correspondait, selon les estimations des études préliminaires réalisées par INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE dans le cadre d'un marché antérieur, aux travaux du TSPO sur les communes de Wasselonne, Furdenheim, Handschuheim et Ittenheim.

Un second marché de maîtrise d'œuvre (marché n°202 notifié le 21 février 2012) a également été confié à INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE suite à un appel d'offre, pour un montant prévisionnel de travaux de 10 M€ supplémentaires, permettant d'atteindre l'inscription budgétaire portée à 30M€ suite à révision du CPER. Le montant global du marché est de 170 000,00 € HT.

Ce marché n°202 pour 10 M€ de coût prévisionnel de travaux correspondait, selon les estimations, à une fraction des travaux du TSPO de Marlenheim (traversée du Kronthal incluse) à Furdenheim.

#### Contexte des conditions d'exécution du marché n°09<sup>E</sup> 081:

La durée indicative globale du marché n°09<sup>E</sup> 081 était prévue de 48 mois calendaires.

Le marché prévoyait notamment un temps de 10 semaines pour la réalisation des études de Projet. Le marché prévoyait également un temps d'étude de 8 à 4 semaines (selon le lot considéré) pour la production des DCE en phase ACT, sans qu'un allotissement spécifique soit particulièrement décrit au CCTP.

- Les études de Projet : Le marché prévoyait notamment un temps de 10 semaines pour la réalisation des études de Projet. Ce délai de 10 semaines a fait l'objet de plusieurs arrêts et reprises d'exécution, avec des remises de prestations partielles et des temps de validation tributaires d'évènements externes. La phase PRO s'est ainsi déroulée sur une durée calendaire de 80 semaines, avec des temps d'arrêts dans la production des études non spécifiés distinctement au CCTP.

- Les études ACT : Le marché prévoyait un temps de 8 à 4 semaines (selon le lot considéré) pour la production des DCE en phase ACT, sans qu'un allotissement spécifique soit particulièrement décrit au CCTP. La production de la phase ACT (DCE et analyse d'attribution des marchés de travaux) , auront été en final réalisées sous la forme de 9 marchés, ayant fait l'objet de 4 procédures d'appels d'offres distinctes dans le temps, avec un découpage en 17 tranches, pour permettre un découpage fonctionnel de l'exécution des travaux compatible avec les disponibilités foncière (sujettes à aléas d'expropriation) et budgétaires. La passation des marchés selon ces 17 tranches, a fait l'objet de 7 procédures d'appel d'offre distinctes. La mission a ainsi été réalisée par étapes successives, et les phases d'études ultérieures (EXE partiels) ont également été déclenchées en plusieurs fois.

#### Rappel des faits justifiant la transaction :

En synthèse, la présente transaction est justifiée par la situation suivante :

- Le Département est en désaccord avec une demande d'INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE en date du 10 avril 2013, sollicitant une rémunération complémentaire de 362 k€ sur son marché n°09E081 motivée par 3 raisons principales :
  - pour un montant de 166 k€ : lié à l'allongement de la durée globale du marché, aux conditions d'exécution des études de niveau Projet et ACT, avec nombreuses interruptions du délai et foisonnement des productions ;
  - pour un montant de 197 k€ : lié à la réalisation d'études complémentaires suite à des modifications de programme ou aléas techniques et qui ont parfois nécessité de doubler le travail d'étude déjà réalisé par ailleurs;
- INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE est en désaccord avec le Département qui demande d'augmenter le périmètre des études opérationnelles à réaliser dans le cadre contractuel pour un budget total de travaux de 30 M€. Le périmètre de ces études a en effet été initialement défini sur la base de l'estimation d'Ingérop lors des études pré-opérationnelles (Avant-Projet). Suite aux appels d'offres des marchés de travaux, le coût des travaux dans le périmètre contractuel a finalement été constaté à 20 M€ environ, au lieu des 30 M€ estimés initialement. Le Département demande que le titulaire Ingérop poursuive ses études opérationnelles sur un périmètre plus large, prenant en compte les montants réévalués, à concurrence du budget prévisionnel de 30 M€ affecté aux travaux.

#### Conduite de la discussions pour la transaction :

Le montant total de la réclamation initiale d'Ingérop s'élevait à 362 k€ (courrier du 10/04/ 2013).

Dans un premier temps, les discussions ont été menées de la façon suivante :

- Le Département a demandé à INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE de justifier l'écart (30% environ) entre le résultat des appels d'offres et l'estimation des travaux au stade de l'Avant-Projet, estimation ayant servi de base à l'établissement du contrat de Maitrise d'œuvre. Les justifications ont été fournies

par INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE le 28/08/2013. Cette diminution du montant des travaux est liée d'une part, à des ajustements du programme de réalisation et d'autre part, à l'évolution (forte tendance à la baisse) des prix du BTP en général.

- Le Département et INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE se sont rencontrés en réunion de travail le 09/10/2013 concernant cette réclamation ;
- Le Département a répondu par courrier du 27/11/2013 concernant la recevabilité point par point de la réclamation. Il a également été demandé de reconsidérer le périmètre des études à réaliser dans le cadre des contrats forfaitaires en cours, en tenant compte du coût effectif des travaux après le résultat de l'appel d'offre, très inférieur à l'estimation d'Avant-Projet ayant servi de base lors de la passation des contrats ;

Compte tenu de ce différend, les parties ont mené une négociation en vue de trouver une issue transactionnelle au litige les opposant et ont consenti des concessions réciproques pour convenir ce qui suit.

## **Article 2 : Montant supplémentaires du contrat de maîtrise d'œuvre n°09<sup>E</sup> 081 et concessions réciproques**

Montant supplémentaire : Après négociation avec le prestataire INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE, le montant de rémunération supplémentaire accordée s'élève à 180 125€ HT, soit 216 150 € TTC (+ 22,7% par rapport au montant initial).

La décomposition détaillée des prestations prises en comptes et le mode d'évaluation des moyens consacrés à l'issue de la négociation, figurent en annexe 1.

Périmètre des études : La transaction porte également sur le périmètre des études pour le budget total de travaux de 30 M€. Le budget total des travaux reste inchangé par rapport aux contrats de maîtrise d'œuvre. Par contre, à l'issue de la transaction, le périmètre des études portera sur tout le tracé du TSPO, de Wasselonne à Ittenheim, selon le programme des aménagements définis à l'Avant-Projet, et prenant en compte le résultat de la concertation et de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Ce nouveau périmètre d'étude se substitue à celui initial, qui ne prenait pas en compte une fraction pour 10 M€ des travaux du TSPO de Marlenheim à Wasselonne.

### **Engagement d'INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE :**

Pour les études de la section Marlenheim – Furdenheim qui n'a pas encore fait l'objet des éléments de mission normalisés (PRO, EXE, ACT et VISA) postérieurs à l'Avant-Projet validé (valant programme d'opération), INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE s'engage dans la présente transaction à réaliser l'ensemble de ces éléments de mission selon les échéances suivantes, à compter de l'ordre de service qui prescrira de les commencer :

- le dossier PRO dans un délai de 2 mois calendaires ;
- le dossier de consultation des entreprises dans un délai de 1 mois
- l'analyse des offres dans un délai de 2 semaines

La mission VISA sera réalisée pendant les travaux, comme prévu au marché initial.

A l'issue de ces études, la mission d'INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE sera alors totalement remplie, quelle que soit le montant final des marchés de travaux.

### **Engagement du Département du Bas-Rhin :**

Au regard de ce qui précède, le département s'engage au paiement de la somme de 180 125€ HT (216 150 € TTC) à compter de la prise d'effet du présent protocole, dans les conditions prévues ci-après.

Pour les études de la section Marlenheim – Furdenheim, le Département du Bas-Rhin s'engage à respecter les échéances suivantes de validations des rendus d'étude :

- délai de validation maximal de 2 mois entre le rendu du PRO et le démarrage de la rédaction du DCE ;
- délai de validation maximal de 3 mois entre le rendu du DCE et la réception des offres d'entreprises pour les marchés de travaux (hors infructueux).

### **Article 3 : Financement du protocole**

#### **Article 3.1 Imputation de l'indemnité transactionnelle**

Le montant de la transaction sera imputé sur le budget départemental de l'opération TSPO : chapitre 914, nature 7.

#### **Article 3.2 Versement de l'indemnité transactionnelle**

Le règlement de la somme de 180 125 € HT soit 216 150 € TTC (Deux cent seize mille et cent cinquante euros toutes taxes comprises) interviendra en deux fois. Un premier versement pour moitié sera effectué dans le délai de 45 jours suivant la signature de la présente transaction par les deux parties. Le solde sera effectué au 2<sup>nd</sup> trimestre 2015.

Ce versement sera effectué à la société INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE sur le compte bancaire n° 00025710025, clé 21, code banque 30003, code agence 04170 ouvert auprès de la banque Société Générale.

Toutes les clauses du marché initial, non abrogées ou modifiées par le présent protocole sont et restent applicables à l'ensemble du marché.

### **Article 4 : Renonciation à contentieux et autorité de la chose jugée**

Chacune des parties, qui a consenti des obligations réciproques, reconnaît n'avoir plus aucune réclamation à formuler sur des faits antérieurs et renonce par conséquent à exercer à l'encontre de l'autre toute action contentieuse à raison de l'objet du différend visé par le présent protocole.

Le présent protocole d'accord transactionnel, conforme à la commune intention des deux parties au sens des dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil, emporte extinction du litige financier qui aurait pu naître et est revêtu de l'autorité de la chose jugée conformément à l'article 2052 du Code Civil.

**Article 5 : Conditions déterminantes**

Les parties conviennent expressément que chacune des dispositions du présent protocole constitue une condition déterminante de leur consentement, le respect par chacune des parties de ses engagements étant la condition exclusive de l'accord donné par l'autre partie sur les dispositions du présent protocole.

**Article 6 : Clause attributive de juridiction**

Toute contestation qui pourrait naître de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de la résolution du présent protocole serait de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Strasbourg.

**Article 7 : Caractère exécutoire**

Le présent protocole d'accord transactionnel est exécutoire de plein droit.

Fait en deux (2) exemplaires originaux

A Strasbourg, le

Pour le groupement d'entreprises INGEROP  
CONSEIL ET INGENIERIE  
& BRUNO REMOUE Associats  
Le représentant du mandataire INGEROP CONSEIL ET  
INGENIERIE dûment autorisé,

Pierre CHAUGNY

Pour le Département du Bas-Rhin  
Le Président du Conseil Général

Guy-Dominique KENNEL

**DETAIL DU RESULTAT DE LA NEGOCIATION POUR LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DU MARCHE D'ETUDE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Concerne le marché public n° 09<sup>F</sup>081 du 24 aout 2009 – maitrise d'œuvre pour le TSPO.

**Prix unitaires**

Catégorie	Montant
Réunion	1 500 €
Journée du chef de projet	800 €
Journée de l'ingénieur d'études	650 €
Journée du projeteur	500 €

*(préparation, participation de 2 personnes et synthèse*

Désignation de la mission complémentaire	Fait générateur et caractère imprévu	Raisons : - pour laquelle la prestation ne figurait pas dans le marché initial - pour laquelle la prestation est nécessaire	Raisons pour laquelle la prestation ne peut pas être techniquement ou économiquement séparée du marché principal sans inconvénient majeur	Montant (€ HT) et justifications																												
Prise en compte des réseaux enterrés, dont le réseau gaz <b>35 550 €</b>	application du décret 2011 – 1241 du 07 octobre 2011	<p>Décret du 07 octobre 2011 intervenu en cours de mission. Il impose au Maitre d'œuvre et au Maitre d'Ouvrage de réaliser les reconnaissances détaillées des ouvrages enterrés dès les études, puis de définir et de porter à la connaissance des entreprises candidates, l'ensemble des prescriptions techniques pour la prise compte de ces réseaux et nécessaires au chantier.</p> <p>Ce niveau d'étude des réseaux sur l'ensemble du linéaire concerné (10 km environ), comprenant le suivi des sondages de reconnaissance des réseaux enterrés, la définition des modalités techniques d'exécution et des adaptations apportées au Projet en conséquence, ne pouvait pas être prévu du fait de l'antériorité du marché par rapport au Décret n°1241.</p>	<p>L'analyse porte sur l'ensemble du tracé déjà étudié à l'AVP, et engage la responsabilité de conception du Maitre d'Œuvre.</p> <p>Il ne peut être techniquement séparé du marché initial.</p>	<p>Correspond aux temps consacrés aux réunions spécifiques pour définir la mission de reconnaissance de terrain, l'appui pour ces relevé de reconnaissance de terrain, puis l'étude des spécifications techniques, production de plans spécifiques et adaptation des études de Projet en conséquence (reprise de profil en travers).</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Réunions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5 réunions</td> <td>à</td> <td>1 500 € /réunion =&gt;</td> <td>7 500 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Production supplémentaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3 jours de chef de projet</td> <td>à</td> <td>800 € /jour =&gt;</td> <td>2 400 €</td> </tr> <tr> <td>7 jours d'ingénieur d'étude</td> <td>à</td> <td>650 € /jour =&gt;</td> <td>4 550 €</td> </tr> <tr> <td>2 jours de projeteur</td> <td>à</td> <td>500 € /jour =&gt;</td> <td>1 000 €</td> </tr> <tr> <td><b>12 jours au total</b></td> <td></td> <td><b>=&gt;</b></td> <td><b>7 950 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Réunions				5 réunions	à	1 500 € /réunion =>	7 500 €	Production supplémentaire				3 jours de chef de projet	à	800 € /jour =>	2 400 €	7 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour =>	4 550 €	2 jours de projeteur	à	500 € /jour =>	1 000 €	<b>12 jours au total</b>		<b>=&gt;</b>	<b>7 950 €</b>
Réunions																																
5 réunions	à	1 500 € /réunion =>	7 500 €																													
Production supplémentaire																																
3 jours de chef de projet	à	800 € /jour =>	2 400 €																													
7 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour =>	4 550 €																													
2 jours de projeteur	à	500 € /jour =>	1 000 €																													
<b>12 jours au total</b>		<b>=&gt;</b>	<b>7 950 €</b>																													

				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Reprises d'études de projet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4 jours de chef de projet</td> <td>à</td> <td>800 € /jour</td> <td>=&gt;</td> <td>3 200 €</td> </tr> <tr> <td>16 jours d'ingénieur d'étude</td> <td>à</td> <td>650 € /jour</td> <td>=&gt;</td> <td>10 400 €</td> </tr> <tr> <td>13 jours de projeteur</td> <td>à</td> <td>500 € /jour</td> <td>=&gt;</td> <td>6 500 €</td> </tr> <tr> <td><b>33 jours au total</b></td> <td></td> <td></td> <td><b>=&gt;</b></td> <td><b>20 100 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5 réunions</td> <td></td> <td>=&gt;</td> <td>7 500 €</td> </tr> <tr> <td>45 jours de production-études</td> <td></td> <td>=&gt;</td> <td>28 050 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td></td> <td><b>=</b></td> <td><b>35 550 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Reprises d'études de projet					4 jours de chef de projet	à	800 € /jour	=>	3 200 €	16 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour	=>	10 400 €	13 jours de projeteur	à	500 € /jour	=>	6 500 €	<b>33 jours au total</b>			<b>=&gt;</b>	<b>20 100 €</b>	Total				5 réunions		=>	7 500 €	45 jours de production-études		=>	28 050 €	<b>Total</b>		<b>=</b>	<b>35 550 €</b>
Reprises d'études de projet																																													
4 jours de chef de projet	à	800 € /jour	=>	3 200 €																																									
16 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour	=>	10 400 €																																									
13 jours de projeteur	à	500 € /jour	=>	6 500 €																																									
<b>33 jours au total</b>			<b>=&gt;</b>	<b>20 100 €</b>																																									
Total																																													
5 réunions		=>	7 500 €																																										
45 jours de production-études		=>	28 050 €																																										
<b>Total</b>		<b>=</b>	<b>35 550 €</b>																																										
<p>Dossier d'étude complémentaire pour les services de l'Etat (la DIR Est) afin d'obtenir l'accord de travaux sur RN4.</p> <p><b>22 350 €</b></p>	<p><u>études nécessaires pour répondre aux demandes techniques spécifiques de l'Etat, afin de réaliser des aménagements prévu à la DUP, sur le domaine RN4 de l'Etat</u></p>	<p>Bien que compris dans le programme des travaux définis à l'AVP, les aménagements envisagés sur la RN4 nécessitent un accord technique de l'Etat. Les services de l'Etat ont des procédures internes pour les validations techniques, qui leur sont propres. La DIR Est a fait savoir les exigences de justification technique en cours d'exécution du Marché. Un dossier spécifique de demande d'accord technique des services de l'Etat a du donc être étudié et remis pour répondre à la demande des services de l'Etat. Ce dossier demandé par l'Etat pendant les études, relève de procédures internes et non réglementaires de ces services, et ne pouvait pas être prévu au moment de la passation du marché. Il comprenait en plus des productions techniques habituelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une notice spécifique de justification du Projet</li> <li>- Une simulation dynamique du feu de régulation d'entrée d'agglomération</li> <li>- Un relevé de profil en long pour le contrôle des visibilités existantes</li> </ul>	<p>Le dossier spécifique de demande d'accord technique engage la responsabilité de conception du Maître d'œuvre.</p> <p>Il ne peut être techniquement séparé du marché initial.</p>	<p>Correspond au temps de réunion avec la commune, le CETE, la com.com. Comprend la production du dossier de justification du plan de feu et des remontées de files en fonction de 2 scénarios du contexte urbain (avec ou sans AFU) pour répondre à la demande. Comprend la notice détaillée de justification des choix techniques (profils .....)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Réunions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11 réunions</td> <td>à</td> <td>1 500 € /réunion</td> <td>=&gt;</td> <td>16 500 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Production supplémentaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 jours de chef de projet</td> <td>à</td> <td>800 € /jour</td> <td>=&gt;</td> <td>800 €</td> </tr> <tr> <td>2 jours d'ingénieur d'étude</td> <td>à</td> <td>650 € /jour</td> <td>=&gt;</td> <td>1 300 €</td> </tr> <tr> <td>1 jours de projeteur</td> <td>à</td> <td>500 € /jour</td> <td>=&gt;</td> <td>500 €</td> </tr> <tr> <td><b>4 jours au total</b></td> <td></td> <td></td> <td><b>=&gt;</b></td> <td><b>2 600 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Réunions				11 réunions	à	1 500 € /réunion	=>	16 500 €	Production supplémentaire					1 jours de chef de projet	à	800 € /jour	=>	800 €	2 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour	=>	1 300 €	1 jours de projeteur	à	500 € /jour	=>	500 €	<b>4 jours au total</b>			<b>=&gt;</b>	<b>2 600 €</b>							
Réunions																																													
11 réunions	à	1 500 € /réunion	=>	16 500 €																																									
Production supplémentaire																																													
1 jours de chef de projet	à	800 € /jour	=>	800 €																																									
2 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour	=>	1 300 €																																									
1 jours de projeteur	à	500 € /jour	=>	500 €																																									
<b>4 jours au total</b>			<b>=&gt;</b>	<b>2 600 €</b>																																									

				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Reprises d'études de projet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 jours de chef de projet</td> <td>à</td> <td>800 € /jour</td> <td>=&gt;</td> <td>800 €</td> </tr> <tr> <td>3 jours d'ingénieur d'étude</td> <td>à</td> <td>650 € /jour</td> <td>=&gt;</td> <td>1 950 €</td> </tr> <tr> <td>1 jours de projeteur</td> <td>à</td> <td>500 € /jour</td> <td>=&gt;</td> <td>500 €</td> </tr> <tr> <td><b>5 jours au total</b></td> <td></td> <td></td> <td>=&gt;</td> <td><b>3 250 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11 réunions</td> <td>=&gt;</td> <td>16 500 €</td> </tr> <tr> <td>9 jours de production-études</td> <td>=&gt;</td> <td>5 850 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>=</td> <td><b>22 350 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Reprises d'études de projet					1 jours de chef de projet	à	800 € /jour	=>	800 €	3 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour	=>	1 950 €	1 jours de projeteur	à	500 € /jour	=>	500 €	<b>5 jours au total</b>			=>	<b>3 250 €</b>	Total			11 réunions	=>	16 500 €	9 jours de production-études	=>	5 850 €	<b>Total</b>	=	<b>22 350 €</b>																					
Reprises d'études de projet																																																														
1 jours de chef de projet	à	800 € /jour	=>	800 €																																																										
3 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour	=>	1 950 €																																																										
1 jours de projeteur	à	500 € /jour	=>	500 €																																																										
<b>5 jours au total</b>			=>	<b>3 250 €</b>																																																										
Total																																																														
11 réunions	=>	16 500 €																																																												
9 jours de production-études	=>	5 850 €																																																												
<b>Total</b>	=	<b>22 350 €</b>																																																												
<p>Etudes complémentaires du P+R terminus de Wasselonne</p> <p><b>24 375 €</b></p>	<p><u>études nécessaires pour prendre en compte les conséquences du nouveau projet de salle de sport intercommunale à Wasselonne, redéfini en cours d'étude</u></p> <p>-</p>	<p>Bien que compris dans le programme des travaux à l'AVP, les études de l'AVP de 2011 pour terminus de Wasselonne ont été remises en question et ont dû être refaites pour prendre en compte le nouveau projet de salle de Sport de la communauté des communes de la Mossig.</p> <p>Le projet de salle de sport était connu mais encore peu défini au moment de la passation du Marché Ingérop en 2009. Le projet architectural de la salle de sport a été arrêté par la communauté de commune en décembre 2012 et les études de cette salle ont été achevées à l'automne 2013, soit après validation de l'AVP du TSPO en 2011.</p> <p>Le projet du TSPO a donc dû être modifié pour intégrer des nouvelles fonctionnalités d'accès (giratoire), de partage des voiries (mutualisation des parkings et sécurisation des accès au collège) et de réorganisation complète des quais, en fonction de la nouvelle découpe et organisation des usages du foncier mis à disposition par la commune.</p> <p>Le terminus a en finalité intégré un véritable pôle d'échange d'environ 10 000 m<sup>2</sup>.</p>	<p>La mise à jour des études d'AVP engage la responsabilité de conception du Maître d'œuvre.</p> <p>Il ne peut être techniquement séparé du marché initial.</p>	<p>Correspond au temps passé en réunion de coordination avec la commune et son architecte.</p> <p>Comprend une remise à l'étude complète de l'AVP sur cette partie.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Réunions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>8 réunions</td> <td>à</td> <td>1 500 € /réunion</td> <td>=&gt; 12 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Production supplémentaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4 jours de chef de projet</td> <td>à</td> <td>800 € /jour</td> <td>=&gt;</td> <td>3 200 €</td> </tr> <tr> <td>9.5 jours d'ingénieur d'étude</td> <td>à</td> <td>650 € /jour</td> <td>=&gt;</td> <td>6 175 €</td> </tr> <tr> <td>6 jours de projeteur</td> <td>à</td> <td>500 € /jour</td> <td>=&gt;</td> <td>3 000 €</td> </tr> <tr> <td><b>19,5 jours au total</b></td> <td></td> <td></td> <td>=&gt;</td> <td><b>12 375 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Reprises d'études de projet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 jours de chef de projet</td> <td>à</td> <td>800 € /jour</td> <td>=&gt;</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>0 jours d'ingénieur d'étude</td> <td>à</td> <td>650 € /jour</td> <td>=&gt;</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>0 jours de projeteur</td> <td>à</td> <td>500 € /jour</td> <td>=&gt;</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td><b>0 jours au total</b></td> <td></td> <td></td> <td>=&gt;</td> <td><b>- €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Réunions				8 réunions	à	1 500 € /réunion	=> 12 000 €	Production supplémentaire					4 jours de chef de projet	à	800 € /jour	=>	3 200 €	9.5 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour	=>	6 175 €	6 jours de projeteur	à	500 € /jour	=>	3 000 €	<b>19,5 jours au total</b>			=>	<b>12 375 €</b>	Reprises d'études de projet					0 jours de chef de projet	à	800 € /jour	=>	- €	0 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour	=>	- €	0 jours de projeteur	à	500 € /jour	=>	- €	<b>0 jours au total</b>			=>	<b>- €</b>
Réunions																																																														
8 réunions	à	1 500 € /réunion	=> 12 000 €																																																											
Production supplémentaire																																																														
4 jours de chef de projet	à	800 € /jour	=>	3 200 €																																																										
9.5 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour	=>	6 175 €																																																										
6 jours de projeteur	à	500 € /jour	=>	3 000 €																																																										
<b>19,5 jours au total</b>			=>	<b>12 375 €</b>																																																										
Reprises d'études de projet																																																														
0 jours de chef de projet	à	800 € /jour	=>	- €																																																										
0 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour	=>	- €																																																										
0 jours de projeteur	à	500 € /jour	=>	- €																																																										
<b>0 jours au total</b>			=>	<b>- €</b>																																																										

		<p>Cette prestation ne pouvait donc pas être prévue au moment de la passation du marché, car le projet de la com.com. n'était pas encore arrêté</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>8 réunions</td> <td>=&gt;</td> <td></td> <td>12 000 €</td> </tr> <tr> <td>19,5 jours de production-études</td> <td>=&gt;</td> <td></td> <td>12 375 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>=</td> <td></td> <td><b>24 375 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Total				8 réunions	=>		12 000 €	19,5 jours de production-études	=>		12 375 €	<b>Total</b>	=		<b>24 375 €</b>												
Total																																
8 réunions	=>		12 000 €																													
19,5 jours de production-études	=>		12 375 €																													
<b>Total</b>	=		<b>24 375 €</b>																													
<p>Etudes complémentaires liées au phasage de chantier du fait des contraintes foncières et de programmation budgétaire</p> <p><b>97 850 €</b></p>	<p><u>études nécessaires pour prendre en compte les conséquences des contraintes de phasages des travaux intervenues en cours d'études, et non prévisibles au moment de la passation du contrat</u></p>	<p>Les opérations foncières intervenues après décision de DUP, nécessitent sur 4 secteurs, l'expropriation du foncier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Wasselonne- carrefour du GI de Gaulle ;</li> <li>- Wasselonne P+R du Zehnacker ;</li> <li>- Marlenheim P+R Colombe ;</li> <li>- Terrains agricoles Klinghammer sur le ban de Marlenheim</li> </ul> <p><b>4 études d'interphases nécessaires du fait du foncier et de la programmation budgétaire:</b>  <b>Des études de phasage spécifiques</b> du génie civil ont dû être réalisées à l'issue des études de Projet, pour découper le projet en tranches de travaux fonctionnelles tenant compte de ces contraintes.</p> <p>Les estimations détaillées des études Projet ont dû être ventilées selon les nouvelles tranches.</p> <p>Les interfaces entre chaque tranche ont dû être analysées, avec définition d'ouvrages provisoires à réaliser entre chacune des tranches (interphases).</p> <p>Les documents graphiques du dossier Projet ont été remis à jour en conséquence.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une tranche spécifique pour la RD1004 à Wasselonne, entre les deux giratoires d'extrémité (2 interfaces à gérer aux extrémités)</li> <li>- Une tranche spécifique pour le P+R à Wasselonne et les stations d'arrêt associées (1 interface à gérer avec le giratoire du Zehnacker)</li> </ul>	<p>Engage la responsabilité contractuelle du Maître d'œuvre sur le respect de son engagement sur le coût prévisionnel.</p> <p>Il ne peut être techniquement séparé du marché initial.</p>	<p><b>Pour identifier les phases de chantier selon plusieurs scénarios en fonction de la disponibilité foncière et budgétaires, et proposer un découpage en tranches de travaux (hypothèse de 12 tranches fonctionnelles), avec vérification de faisabilité technique et ventilation de l'estimation</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Production supplémentaire par tranche fonctionnelle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 jours de chef de projet</td> <td>à</td> <td>800 € /jour =&gt;</td> <td>800 €</td> </tr> <tr> <td>4 jours d'ingénieur d'étude</td> <td>à</td> <td>650 € /jour =&gt;</td> <td>2 600 €</td> </tr> <tr> <td>1 jours de projeteur</td> <td>à</td> <td>500 € /jour =&gt;</td> <td>500 €</td> </tr> <tr> <td><b>6 jours au total</b></td> <td></td> <td><b>=&gt;</b></td> <td><b>3 900 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>72 jours de production-études</td> <td>=&gt;</td> <td></td> <td>46 800 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>=</td> <td></td> <td><b>46 800 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Production supplémentaire par tranche fonctionnelle				1 jours de chef de projet	à	800 € /jour =>	800 €	4 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour =>	2 600 €	1 jours de projeteur	à	500 € /jour =>	500 €	<b>6 jours au total</b>		<b>=&gt;</b>	<b>3 900 €</b>	72 jours de production-études	=>		46 800 €	<b>Total</b>	=		<b>46 800 €</b>
Production supplémentaire par tranche fonctionnelle																																
1 jours de chef de projet	à	800 € /jour =>	800 €																													
4 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour =>	2 600 €																													
1 jours de projeteur	à	500 € /jour =>	500 €																													
<b>6 jours au total</b>		<b>=&gt;</b>	<b>3 900 €</b>																													
72 jours de production-études	=>		46 800 €																													
<b>Total</b>	=		<b>46 800 €</b>																													

- Une tranche spécifique pour dissocier 2 phases du P+R à Marlenheim (1 interface à gérer avec la 1° phase)

**7 procédures ACT d'offres et 12 tranches pour le génie civil :**

Pour tenir compte de la programmation budgétaire, 7 procédures ACT pour le génie civil sont nécessaires, avec un découpage en 12 tranches de travaux :

**Appel d'offre n°1 pôles d'échanges :**

**1° ACT :** Terminus Wasselonne

**2° ACT :** Colombe Marlenheim 1° phase

**Appel d'offre n°2 Wasselonne :**

**3° ACT :** Wasselonne Ouest (**2 tranches conditionnelles**)

- Tranche 1 : giratoire Zehnacker
- Tranche 2 : P+R Zehnacker
- Tranche 3 : stations centre ville

**4° ACT :** Wasselonne Est (**1 tranche conditionnelle**)

- Tranche giratoire TOTAL
- Tranche carrefour de Gaulle et RD1004 entre giratoires

**Appel d'offre n°3 Furdenheim – Ittenheim :**

**5° ACT :** Wasselonne Est (**1 tranche conditionnelle**)

- Tranche 1 : urbaine Ittenheim
- Tranche 2 : interurbaine Ittenheim

**6° ACT :** Wasselonne Est (**1 tranche conditionnelle**)

- Tranche urbaine Furdenheim
- Tranche interurbaine Furdenheim

**Appel d'offre n°4 Kronthal et SLT**

**7° ACT :** Lot Kronthal  
Lot SLT

Appel d'offre Marlenheim / Furdenheim : prévu au marché n° 202.

Production supplémentaire par interphase				
0,5 jours de chef de projet	à	800 € /jour	=>	400 €
2.5 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour	=>	1 625 €
1 jours de projeteur	à	500 € /jour	=>	500 €
<b>4 jours au total</b>			<b>=&gt;</b>	<b>2 525 €</b>

16 jours de production-études	=>	10 100 €
<b>Total</b>	<b>=</b>	<b>10 100 €</b>

Pour 7 procédures d'ACT, nécessitant l'établissement de DCE distincts, des analyses d'offres et contributions aux CAO spécifiques.

Production supplémentaire par procédure - Production des DCE				
1 jours de chef de projet	à	800 € /jour	=>	800 €
4 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour	=>	2 600 €
1.5 jours de projeteur	à	500 € /jour	=>	750 €
<b>6.5 jours au total</b>			<b>=&gt;</b>	<b>4 150 €</b>

Production supplémentaire par procédure - Analyse des offres				
0,5 jours de chef de projet	à	800 € /jour	=>	400 €
1 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour	=>	650 €
0.5 jours de projeteur	à	500 € /jour	=>	250 €
<b>2 jours au total</b>			<b>=&gt;</b>	<b>1 300 €</b>

Production supplémentaire par procédure - Préparation et participation aux CAO				
1/2 jours de chef de projet	à	800 € /jour	=>	400 €
0 jours d'ingénieur d'étude	à	650 € /jour	=>	- €
0 jours de projeteur	à	500 € /jour	=>	- €
<b>1 jours au total</b>			<b>=&gt;</b>	<b>400 €</b>

La localisation des contraintes foncières du fait des procédures d'expropriations, et la programmation budgétaire pluriannuelle de la collectivité à compter de 2013, année de lancement des travaux, ne pouvaient pas être connues au moment de la passation du marché en 2009.

<b>Total par procédure</b>		
9 j. de production-études	=>	5 850 €
<b>Total</b>	=	<b>5 850 €</b>
<b> </b>		
63 j. de production-études	=>	40 950 €
<b>Total</b>	=	<b>40 950 €</b>
<b>TOTAL GENERAL =</b>		<b>180 125 €</b>